

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.04.08\_08**

Le 8 avril deux mil vingt-quatre, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER – Lina BLANC- Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Valérie MATHE- -Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusés :** André CARRABIN (pouvoir à François RIEU) –MARGUERIE Jean-Pierre (pouvoir à Pascal DUMONT) - Thierry BINET- Stéphanie MARTIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 26 mars 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 13

Excusés : 3

Absents : 4

Pouvoirs :2

Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

073-217301308-20240408-2024-04-08-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Rapporteur : François RIEU



**DÉLIBÉRATION 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – TARIFS MUNICIPAUX.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer le montant des tarifs municipaux ainsi que les tarifs de location de la salle des fêtes pour tenir compte des contraintes énergétiques.

La grille des nouveaux tarifs municipaux s'appliquerait à compter de la présente délibération.

Les tarifs de location de la salle des fêtes s'appliqueraient à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Il est précisé que ces nouveaux tarifs seront annexés au règlement intérieur de la salle polyvalente qui sera modifié en conséquence.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

Abstentions	1 (V. MATHE)
Contre	
Pour	14

→ **FIXE** les tarifs municipaux à compter de la présente délibération conformément au tableau annexé à la présente délibération.

→ **FIXE** comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<b><u>NB</u> : Le bar est systématiquement loué avec la grande salle</b>	<b>Habitants GRIGNON</b>	<b>Extérieurs GRIGNON</b>	<b>CAUTION</b>	<b>CAUTION ménage</b>
- Toutes les salles avec bar :	520 €	1040 €	2 080 €	260€
- Hall cuisine grande salle bar :	468 €	936 €	2 080 €	
- Hall grande salle bar :	437 €	874€	1560 €	
- Hall cuisine petite salle bar :	187 €	374 €		
- Hall cuisine petite salle:	156 €	312 €		
- Hall petite salle bar :	125€	250 €		
- Hall petite salle :	104 €	208 €		
- Location rideaux de scène :	156 €	156 €	2 080 €	
- Location écran de projection :	31 €	31 €	2 080 €	

→ **DIT** que le règlement intérieur de la salle polyvalente sera adapté en conséquence.

GRIGNON, le 8 avril 2024.

Le Maire,  
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le



*(Handwritten signature in blue ink)*